

Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 24 novembre 2010 de M. Grégoire Carasso, Mmes Claudia Heberlein Simonett et Marie Chappuis, intitulée: «110-114, rue de Lyon: que fait la Ville de Genève?»

TEXTE DE LA QUESTION

Considérant:

- la requête N° 6453 parue dans la *Feuille d'avis officielle* du 2 août 2010 (projet de démolition de l'usine et des locaux d'activité du 110-114, rue de Lyon);
- que, selon nos informations, les locataires n'ont reçu aucune information et que, plus largement, le quartier s'inquiète de la création d'un centre commercial et d'un parking supplémentaire, juste à côté de Planète Charmilles, qui impliquerait la disparition des 180 locataires actuels qui sont pour l'essentiel des petites et moyennes entreprises (PME), petits artisans et artistes et, de ce fait, un pilier important de la diversité du tissu économique local,

nous aimerions savoir si le Conseil administratif se préoccupe des enjeux liés à ce dossier et, le cas échéant, quelles sont les démarches qu'il entend entreprendre afin d'éviter une aggravation substantielle de la qualité de vie et de l'équilibre de ce quartier.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif est conscient des enjeux liés aux projets de développement du site des anciennes usines Hispano-Suiza et examine attentivement les diverses requêtes en autorisation de construire déposées. En date du 12 octobre 2010, la Ville a adressé au Département des constructions et des technologies de l'information (ci-après DCTI) son préavis relatif à la requête de démolition mentionnée (M 6453) dont voici un extrait:

«La Ville de Genève est défavorable à cette démolition tant que les conditions suivantes ne sont pas remplies:

- garanties à donner quant à la relocalisation *in situ* de toutes les activités présentes sur le site et conformes avec la zone industrielle et artisanale;
- dépôt d'une demande définitive et de la délivrance d'une autorisation de construire conforme à la demande préalable (DP 18110) en cours d'instruction.»

Le projet de construction (DP 18110) et la demande de démolition d'une partie des bâtiments (M 6453 concerne les ateliers en ossatures métalliques) sont actuellement en cours d'instruction au DCTI. Il y a lieu de préciser que les projets déposés depuis 2008 ont évolué, notamment suite aux préavis de la Ville de Genève et aux nombreuses discussions avec la Fondation pour les terrains industriels de Genève et la requérante. Le dernier projet, déposé le 5 mai 2010, ne comprend que 5% des

surfaces en bureaux et 5% en commerces, les 90% restants se répartissant entre des surfaces destinées à l'artisanat et aux entreprises «high-tech», répartition cependant remise récemment en question par la requérante. Quelle que soit l'issue du dossier, la réalisation d'un centre commercial n'est pas envisagée.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Rémy Pagani

Le 26 janvier 2011.